



DELIBÉRATION N° 56/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET : Convention de partenariat « Rendez-vous des voisins » avec les communes de Mozac, Châtel-Guyon et Riom et avenant relatif à l'organisation du spectacle « Squash »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 avril 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER
Mme Christina ZELUS par M. Joël DE AMORIN
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS
M. Alexis VALLENT par M. Nicolas BONJEAN

Etaient absents :

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Depuis 2015, les Communes de Volvic, Mozac, Châtel-Guyon et Riom organisent tous les ans, dans le cadre de leur partenariat « Rendez-vous des voisins », un spectacle qui se déroule chaque année dans une des quatre communes.

Par délibération 117/2021 du 14 octobre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat avec ces collectivités et l'avenant afférent permettant l'organisation du spectacle « Squash » de la Compagnie Trois points de suspension qui devait avoir lieu le 7 mai 2022 à Châtel-Guyon selon les tarifs suivants :

- 12€ en plein tarif
- 8€ en tarif réduit
- 4€ pour les moins de 18 ans.

Or, ce spectacle étant reporté, il vous est proposé de conclure une nouvelle convention et l'avenant afférent permettant de prendre en compte le report de ce spectacle qui aura lieu le 13 mai 2023 à Riom, étant précisé qu'il est également proposé la gratuité de l'entrée à ce spectacle afin de permettre au plus grand nombre d'en profiter.

Ainsi, le Conseil Municipal, Nadège BROSSAUD entendue, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat exposée ci-dessus et l'avenant à cette convention relatif à l'organisation du spectacle « Squash » qui sont annexés à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ces documents ainsi que toutes pièces se rapportant à ces dossiers.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20230427-56-2023-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023